

## **Postulat – Pour l’installation de distributeurs gratuits de crème solaire dans les piscines publiques et aux abords des rives lausannoises.**

À qui de droit.

La Suisse figure tristement parmi les pays européens les plus touchés par les cancers de la peau. Chaque année, plus de 25’000 cas de cancers cutanés non mélanocytaires y sont diagnostiqués, ainsi qu’environ 3’300 mélanomes, la forme la plus grave de ce type de cancer. Selon l’Office fédéral de la statistique, les taux suisses ont doublé en 30 ans, et le mélanome cutané est désormais l’un des cancers les plus fréquents dans notre pays (RTS, 2023).

Face à cette urgence de santé publique, des mesures de prévention concrètes et accessibles doivent être renforcées, notamment dans les lieux d’exposition intense au soleil, tels que les piscines extérieures et les plages lacustres. Bien que les risques liés aux rayons UV soient connus, l’accès à une protection efficace comme la crème solaire reste encore inégal, notamment pour les personnes précaires ou les familles nombreuses.

Des initiatives inspirantes ont vu le jour ailleurs : depuis 2022, plusieurs communes françaises comme Saint-Jean-de-Luz, La Rochelle ou La Teste-de-Buch ont mis en place des distributeurs gratuits de crème solaire sur leurs plages. Ce type de dispositif, parfois développé en partenariat avec des marques éthiques engagées dans la protection des océans et la santé publique, permet une protection immédiate et universelle, sans condition d’achat, et sensibilise efficacement à l’importance de se protéger du soleil.

À Lausanne, les piscines publiques extérieures gratuites, et les zones de baignade lacustre sont massivement fréquentées en été. Il serait à la fois pertinent et cohérent, dans une logique de santé publique et d’inclusivité, d’équiper ces lieux de distributeurs de crème solaire en libre-service.

Nous demandons à la Municipalité d’étudier la faisabilité de l’installation de distributeurs gratuits de crème solaire, qui évitent le plus possible les substances néfastes à la santé et à l’environnement, dans les piscines extérieures publiques gratuites ainsi que sur les principaux sites de baignade au bord du lac Léman, afin de renforcer les efforts de prévention du cancer de la peau, de réduire les inégalités d’accès à la protection solaire et de sensibiliser les baigneur·euse·s aux risques liés à l’exposition aux UV.

Léonie Kovaliv